

prodec95

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-309 du 30 Septembre 1994

PORTANT TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE NATIONALE  
LES PROJETS DE LOIS PORTANT LOI DE FINANCES ET  
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA  
GESTION 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, notamment en ses articles n°s 41, 54, 68, 110 et 147 ;
- Vu la Loi organique n°86-021 du 26 Septembre 1986 relative aux Lois de Finances ;
- Vu la Loi n°91-008 bis du 03 Octobre 1991 autorisant la ratification de l'Accord de crédit n°2283/BEN de montant 41 300 000 DTS soit 16 643 900 000 francs CFA relatif au deuxième Programme d'Ajustement Structurel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 ;
- Vu le Décret n°91-224 du 04 Octobre 1991, portant ratification de l'Accord de crédit n°2283/BEN relatif au deuxième Programme d'Ajustement Structurel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 ;

Vu la Décision n°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

Vu le Décret n°94-134 du 06 Mai 1994, portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°92-57 du 06 Mars 1992, portant adoption de la nomenclature du Budget Général de l'Etat ;

Sur proposition conjointe du Ministre des Finances, et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 23 Septembre 1994.

## D E C R E T E

Les projets de Lois portant Loi de Finances et Programme d'Investissements Publics pour la gestion 1995, ci-joints, sont présentés à l'Assemblée Nationale par le Ministre des Finances, le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique et le Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

## EXPOSE DES MOTIFS

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Députés,

Le dossier soumis à votre appréciation concerne les projets de lois portant Loi de Finances et Programme d'Investissements Publics pour la gestion 1995. Ces projets de Lois ont été les premiers entièrement élaborés après la dévaluation du Franc CFA. Les préoccupations qui y sont exprimées concernent :

- la relance de l'économie nationale ;
- la poursuite de l'action gouvernementale tendant à rétablir les grands équilibres macro-économiques à travers l'amélioration du niveau des recettes et une maîtrise des dépenses publiques ;
- le soutien des secteurs d'activités jugés prioritaires;
- l'amélioration des conditions de vie des populations.

## I/ LE PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 1995

Le projet de Loi de Finances, gestion 1995 s'établit en ressources à 181 962 Millions de Francs et en charges à 204.135 Millions de Francs.

### En ce qui concerne les ressources

Le présent projet de Loi de Finances se caractérise par :

- les mesures fiscales prises en faveur des Opérateurs Economiques en vue d'assurer la relance économique.

Il s'agit notamment de :

- . l'exonération du poisson congelé du droit fiscal ;
- . la réduction du taux de droit fiscal sur les friperies qui passe de 20 % à 10 % ;
- . la révision à la baisse des taux de droit fiscal sur les matières, produits semi-ouvrés et ouvrés importés exclusivement pour les besoins des industries locales qui sont désormais fixés comme suit:

. matières premières .....	0 %
. produits semi-ouvrés et ouvrés.....	5 %
. matériel et petit outillage agricoles.....	0 %
. renouvellement des équipements industriels.....	5 %
. emballages non récupérables.....	0 %
. emballages récupérables .....	5 %

- la révision du barème de l'Impôt Progressif sur les Traitements, Salaires et Rentes Viagères (IPTTS).

En effet, le barème actuel est marqué par :

- une progressivité de plus en plus forte en raison du non relèvement des tranches d'imposition depuis de très nombreuses années ; progressivité dont les effets sont d'autant plus ressentis qu'il y a eu la dépréciation monétaire.

- l'existence du quotient familial qui est particulièrement injuste. Pour les petits revenus, le quotient familial au Bénin est pratiquement sans influence. Ainsi, pour un revenu mensuel de 50 000 F, le mariage procure une réduction d'impôt de 900 F et chaque enfant fait gagner 100 F. En revanche, pour les hauts revenus, le mariage et la natalité rapportent gros.

Pour un revenu mensuel d'un million de francs par exemple, le mariage procure une réduction d'impôt de 211 000 F et chaque enfant fait gagner 30 000 F.

La réforme de l'Impôt Progressif sur les Traitements, Salaires et Rentes Viagères vise à :

- 1 - élargir les bases imposables, entre autres, par la suppression du quotient familial ;
- 2 - réduire les taux ;
- 3 - simplifier l'impôt.

La réduction des taux a l'avantage de :

- . maintenir les recettes budgétaires,
  - . favoriser les petits revenus,
  - . ne pas entamer sérieusement le revenu moyen du cadre A (-2% du revenu brut)
  - . être simple : 4 taux d'imposition au lieu de 6 taux actuellement en vigueur. Ces taux varient en fonction des tranches de revenus fixées en cascades.
- 4 - Améliorer le contrôle de l'impôt.

L'unification des bases imposables qu'apporte le nouveau barème permet un contrôle unique de tous les impôts sur salaires et un rapprochement facile entre les frais de personnel déclarés chaque mois et les mêmes frais déclarés dans le cadre du paiement de l'impôt BIC. Le programme informatique de contrôle est aussi facile et le contrôle de l'impôt devient plus efficace.

#### En ce qui concerne les charges

Outre les dépenses de fonctionnement des Institutions de l'Etat et des Ministères qui sont des charges permanentes, les charges nouvelles inscrites dans le présent projet de Loi visent à appuyer les actions du Gouvernement dans divers secteurs. Ainsi, il est prévu pour :

. l'amélioration de la qualité de l'enseignement, un crédit de 2 800 millions de francs en vue de poursuivre la réhabilitation du Secteur Education.

. la poursuite du financement des activités sportives et des activités de jeunesse et de la culture, un crédit de 200 millions de francs.

. la poursuite du financement des activités sportives et des activités de jeunesse et de la culture, un crédit de 200 Millions de Francs.

. la généralisation de l'alphabétisation, un crédit de 121 Millions de Francs ;

. l'exécution du programme sectoriel jeunesse et sports, un crédit de 100 Millions de Francs ;

. l'organisation de la Conférence de la Francophonie au Bénin, un crédit de 1 000 millions de francs.

. le renforcement de la couverture médiatique des manifestations officielles, la reconduction du crédit de 50 millions de francs inscrit en 1994.

. la réhabilitation du Secteur Santé, un crédit 2 700 millions de francs.

. la constitution d'un fonds d'urgence aux fins de venir en aide aux populations en cas de calamité, un crédit de 100 millions de francs.

. la poursuite de la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA, une subvention de 2 000 millions de francs à la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau.

. la poursuite de la conscription des jeunes gens et jeunes filles, un crédit de 297 millions de francs.

. le renforcement du pool de véhicules des Ministères en matériel roulant, une dotation au niveau des crédits du Budget d'Equipement Socio-Administratif du Ministère des Finances.

. la poursuite des recrutements dans la Fonction Publique, un crédit de 216 millions de francs. Cette action sera renforcée par une contribution des bailleurs de Fonds estimée à 775 Millions de Francs destinés au programme de préinsertion des jeunes diplômés sans emploi ;

. le règlement des arriérés intérieurs, un crédit de 5 100 Millions de Francs au titre de la gestion 1995.

. le service de la dette extérieure en 1995, une dotation de 28 803 Millions de Francs ;

. la subvention de la commercialisation du tissu Wax ;

. le renforcement de la subvention au Centre de Promotion de l'Artisanat, un crédit de 20 Millions de Francs ;

. le soutien des activités des producteurs ruraux, l'allocation d'une avance de trésorerie de 100 Millions de Francs ;

. la promotion de la démocratie, les actions ci-après:

- la poursuite des opérations de contrôle et de vérification de la gestion des affaires publiques pour 75 Millions de Francs ;

- l'organisation des élections communales et législatives pour 700 Millions de Francs.

- la poursuite des opérations en vue de garantir la sécurité des personnes et des biens dans notre Pays pour 250 Millions de Francs.

## II/LE PROJET DE LOI PORTANT PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

### PUBLICS POUR LA GESTION 1995

Les caractéristiques du Programme d'Investissements Publics, gestion 1995 sont les suivantes :

En ce qui concerne la méthodologie suivie  
dans l'élaboration du Programme.

- L'élaboration du Programme d'Investissements Publics 1995 est marquée par un effort de recentrage du contenu du concept même d'investissement pour ne contenir que des dépenses d'investissement au vrai sens du terme. Ainsi, n'ont pas été considérées comme des dépenses d'investissement et sont donc retirées du Programme d'Investissements Publics 1995 :

- . Les dépenses de consommation ;
- . les projets d'assistance technique autonome ;
- . les projets de formation non liées à des investissements ;
- . les projets à caractère récurrent comme les dépenses en entretien et réparation qui ne prolongent pas la durée d'utilisation prévue de la structure ou qui n'en augmentent pas la capacité.

- Une priorité a été accordée aux nouveaux projets dans le Programme d'Investissements Publics 1995. Cet objectif tient compte d'une part des travaux d'élaboration de stratégies réalisés

au niveau de certains secteurs et d'autre part, des efforts en cours pour augmenter la capacité de consommation des crédits et aider les Ministères à mieux préparer et programmer leurs projets.

- Les investissements productifs ont été arrêtés au Programme d'Investissements Publics 1995 à un niveau tel qu'ils puissent effectivement assurer la capacité de production du pays tout en améliorant la compétitivité de nos produits dans la Sous-Région et sur les marchés internationaux.

De même, les investissements sociaux ont été renforcés pour permettre aux couches vulnérables de faire face aux mesures d'assainissement financier et économique en cours.

En ce qui concerne les prévisions du Programme.

La préparation du Programme d'Investissements Publics 1995 s'est appuyée sur le rapport définitif d'exécution du Programme d'Investissements Publics 1993 et le bilan provisoire au 30 Juin 1994 du Programme d'Investissements Publics 1994. Elle a tenu grands compte des stratégies déjà élaborées pour certains secteurs.

- Le Programme d'Investissements Publics 1995 s'établit à 87.122 Millions de Francs. Les sources intérieures participeront à hauteur de 12.257 Millions de Francs à son financement, soit

14,07 % des investissements en 1995 contre 13,32 % en 1994. L'aide extérieure s'élèvera à 74. 865 Millions de Francs, soit 86 % du montant total des investissements contre 86 % en 1994.

- Au titre de la gestion 1995, les secteurs productifs représentent 73,24 % du Programme d'Investissements Publics, les secteurs sociaux, 21,50 % et le Secteur de l'Administration, 5,26%.

- La contribution du Budget National au Programme d'Investissements Publics passe de 8, 600Millions de Francs en 1994 à 9.700 Millions en 1995.

- Les prévisions de dépenses d'investissement de l'Administration Centrale pour la gestion 1995 sont évaluées à 74.507 Millions de Francs contre 64.665 Millions de Francs en 1994, soit un accroissement de 15 %. Le financement du Budget d'Investissements de l'Administration Centrale est assuré comme suit :

.Sources intérieures :.....	10.990 Millions de Francs			
dont				
.Contribution du Budget				
National : .....	9 700	"	"	"
.Aide extérieure:.....	60 700	"	"	"

- Pour poursuivre les grandes orientations fixées par le Gouvernement en 1994, les dépenses prévues pour la gestion 1995

visent également à faire du Programme d'Investissements Publics un outil de promotion économique et sociale. Ces dépenses financent notamment les actions ci-après :

1/ Amélioration des soins de santé

Cette action appelle les opérations ci-après :

- l'inscription d'un crédit de 1 000 Millions de Francs destiné à l'équipement du CNHU de Cotonou en scanner ;

- l'inscription d'un crédit de 180 Millions de Francs pour la construction au CNHU d'un pavillon de transfert ;

- l'inscription d'un crédit de 80 Millions de Francs pour la construction du pavillon de psychiatrie au CNHU ;

- l'inscription d'un crédit de 315 Millions de Francs pour l'assainissement des villes de Cotonou et de Porto-Novo.

2/ Poursuite du Programme de réhabilitation des infrastructures.

Outre la poursuite des actions de l'année 1994, il est envisagé avec le concours de nos partenaires au développement au cours de l'année 1995 :

- l'aménagement et le bitumage de la route Parakou-Djougou-Porga pour 6 330 Millions de Francs ;

- la réhabilitation de la piste d'envol et de l'aérogare de Cotonou pour 5 300 Millions de Francs ;

- la réalisation des travaux de route pour l'accès et la traversée de la ville de Cotonou pour un montant de 2 664 Millions de Francs ;

- la réhabilitation de la route Bérébouay-Malanville pour 1 500 Millions de Francs ;

- l'étude de la réhabilitation de la route Cotonou-Hillacondji pour 1 000 Millions de Francs ;

- l'exécution du réseau d'adduction d'eau dans 19 chefs lieux de Sous-Préfectures pour 729 Millions de Francs ;

- l'équipement de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin ( O.R.T.B) en matériel technique pour 447 Millions de Francs ;

- la réalisation des infrastructures pour la Conférence de la Francophonie pour 1 000 Millions de Francs ;

- l'électrification de 13 chefs lieux de Sous-Préfectures et le raccordement de la ville d'Allada à celle de Kétou pour 327 Millions de Francs ;

- la réfection des chancelleries et résidences de Washington, Paris, Kinshasa, Niamey et Bruxelles pour un montant de 243 Millions de Francs ;

- la création d'un domaine foncier pour l'Etat dans le Département de l'Ouémé pour un crédit de 100 Millions de Francs en vue de la réalisation des infrastructures publiques ci-après :

. l'Ecole des Douanes ;

. la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques (FASJEP) et la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) ;

. l'Ecole Internationale de Métrologie ;

- la réfection du Ministère de la Défense nationale pour 50 Millions de Francs ;

- l'amélioration des conditions de détention à travers la réfection progressive de nos prisons (Kandi 50 Millions de Francs);

- l'achèvement des travaux de construction des tribunaux d'Abomey, de Porto-Novo et de Lokossa pour 50 Millions de Francs ;

- l'étude de faisabilité d'une prison ferme à Adjara-Hounvè pour 20 Millions de Francs ;

- la poursuite du programme de réhabilitation et de gestion urbaine.

### 3/ Amélioration des conditions de vie des populations

Dans ce cadre, il est envisagé :

- la réalisation de micro-projets dans les différents Départements du pays pour 600 Millions de Francs ;

- la conception et la réalisation d'un programme d'appui aux Collectivités Locales et aux Groupements Villageois pour 200 Millions de Francs ;

- pour l'amélioration des conditions de vie des populations en zone rurale, la poursuite des actions en vue de la création de villages solaires pour 100 Millions de Francs ;

#### 4/ Relance économique

Il est prévu, en la matière, la réalisation des projets ci-après :

- la construction d'une deuxième usine d'égrenage de coton à Parakou pour un montant de 1 515 Millions de Francs ;

- l'élaboration d'un plan national de développement touristique pour 67 Millions de Francs ;

- la rénovation du parc de la Pendjari pour 100 Millions de Francs dans le cadre de la relance du tourisme au Bénin ;

- la réfection et l'entretien des pistes rurales pour la campagne agricole 1994-1995 pour 875 Millions de Francs.

#### III/ L'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, GESTION 1995

Eu égard à tout ce qui précède, le Budget Général de l'Etat s'établit :

- en ressources à 181 962 Millions de Francs,

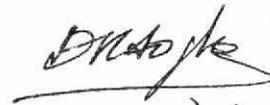
- en charges à 204 135 Millions de Francs.

Il dégage ainsi un besoin de financement de 22 173 Millions de Francs qui sera couvert par les ressources extérieures à due concurrence.

Tels sont, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Députés, les éléments caractéristiques des projets de Lois portant Loi de Finances et Programme d'Investissements Publics pour la gestion 1995 que nous avons l'honneur de vous soumettre pour adoption et vote.-

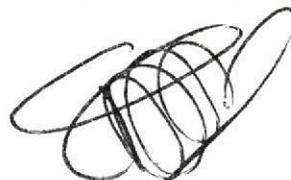
Fait à Cotonou, le 30 Septembre 1994

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



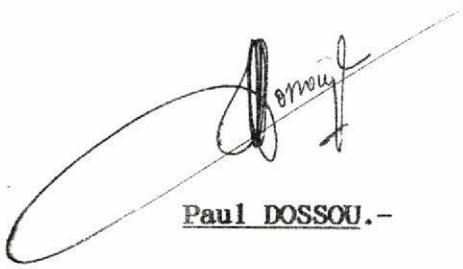
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence de  
la République, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



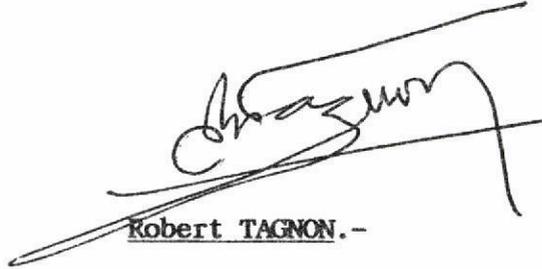
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Le Ministre Chargé des Relations  
avec le Parlement,  
Porte-Parole du Gouvernement,



Théodore HOLO.-

Ampliations :

PR 6 - AN 70 - CS 2 - ME 4 - MF 4 - MPRE 4 - MRP 4 - SGG 4 - JO 1.